

Un engagement valorisé et reconnu

Vous souhaitez vous engager en Service Civique. N'hésitez pas : aucune condition de diplôme ou d'expérience préalable n'est requise. Seuls le savoir-être et la motivation suffisent.

Pendant la durée de votre mission, un tuteur vous accompagne. Vous bénéficiez d'une formation aux Premiers Secours (brevet PSC1) et d'une formation civique et citoyenne.

Vous recevrez la carte du Service Civique qui atteste de votre statut et vous offre certains avantages pendant votre mission.

Votre engagement de Service Civique est pris en compte et valorisé dans votre parcours personnel : c'est une plus-value dans le cadre de votre formation, d'une recherche d'emploi etc...

A la fin de votre mission de Service Civique, l'Etat vous remet une attestation officielle qui met en avant les compétences acquises pendant la réalisation de votre mission de Service Civique.

En tant que volontaire vous bénéficiez de l'assurance maladie (prise en charge de vos dépenses de santé). Toute la période de service civique est validée pour votre retraite.

600 postes en police et en gendarmerie en 2012

Comme 150 jeunes en 2011, engagez-vous aux côtés des policiers et des gendarmes pour une MISSION DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE. Pour toute demande de renseignements ou dépôt de candidature, adressez vos courriers :

- au directeur départemental de la sécurité publique du chef-lieu de votre département, ou au directeur territorial de la sécurité de proximité pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, pour la POLICE ;
- au commandant du groupement de gendarmerie du chef-lieu de votre département pour la GENDARMERIE.

Retrouvez les informations relatives au service civique ou retrouvez les offres de mission en ligne sur :

www.service-civique.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS ?

**OPTEZ POUR
LE SERVICE CIVIQUE**

**EN POLICE
OU
EN GENDARMERIE**



Photos © Sicoop - Sicipa gendarmerie - SDG 12-30052-300 000



Pour quoi faire ?

Le Service Civique, c'est la possibilité de s'engager **dans des missions au service de la collectivité**.

En accomplissant une mission de Service Civique, vous recevez et **transmettez le sens des valeurs républicaines**. Vous contribuez à renforcer les solidarités et le lien social.

C'est également une opportunité pour développer et **acquérir de nouvelles compétences**. Toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et vous aide à définir votre projet d'avenir.

Le Service Civique prend en compte vos besoins et vos attentes. Il constitue une étape importante de votre **engagement dans la société**.

Qu'est-ce que le Service Civique en police et gendarmerie ?

Un engagement volontaire au service de l'intérêt général

Pour des jeunes de 18 à 25 ans

Sur une période de 6 à 8 mois

Une mission d'au moins 24 h par semaine

Encadrée par un professionnel de la sécurité

Indemnisée 571 euros * net par mois

Des actions de PREVENTION de la délinquance

En direction de publics vulnérables (jeunes, âgés...).

A quel type d'actions vais-je prendre part ?

Le Service Civique en police et gendarmerie, c'est l'opportunité...



De s'engager auprès des jeunes :

- en participant à des actions de sensibilisation des collégiens et des lycéens sur les risques liés aux addictions, sur les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux
- en prenant part aux actions de prévention en matière de sécurité routière



De témoigner de la solidarité aux seniors en leur rappelant les recommandations d'usage et de prudence pour éviter de devenir la cible de personnes malveillantes.



De promouvoir les dispositifs de prévention de la délinquance développés en police et gendarmerie auprès d'un public large (l'opération tranquillité vacances, l'opération tranquillité seniors...).

* 465,83 euros net par mois pris en charge par l'État, complétés à hauteur de 106,04 euros net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité peut être majorée de 100 euros net par mois sur des critères sociaux.

